MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025-146

Autorisant le maire à solliciter une aide financière dans le cadre du programme ALVÉOLE+

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU l'arrêté n°2025-203 portant délégation temporaire de pouvoir à Monsieur Jérôme CAUËT, 1er adjoint au Maire ;

VU le programme ALVÉOLE+, dispositif de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), visant à soutenir les collectivités dans la mise en place d'aménagements cyclables et de stationnement sécurisé pour les vélos ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de promouvoir les mobilités douces et d'améliorer les infrastructures destinées aux cyclistes ;

CONSIDERANT la possibilité pour la commune de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme ALVÉOLE+ pour l'achat de bornes vélo à destination de l'école maternelle Jean-Jacques Rousseau ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès du programme ALVÉOLE+ pour l'achat de bornes vélo à destination de l'école maternelle Jean-Jacques Rousseau.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction et à l'exécution de cette demande de subvention, y compris les conventions afférentes.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le comptable public.

Fait à Marcoussis, le 7 juillet 2025

Pour Le Maire empêché,
L'adjoint délégué
Jérôme CAUËT



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20250707-DEC2025-146-AU
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025